

Procès-verbal  
Comité syndical du 01 février 2023

Ouverture : 09h00

Anjou, le 19 février 2023

**A. Appel des membres :**

Présents :

	Éric Baillargeon	Président
	Mikael Laroche	Vice-Président
(Absent)	Mohamed Zaki	Secrétaire Financier
	Khelifa Hareb	Vice-Président Communication
	Karim Mazouz	Délégué en Chef adjoint Anjou
	Said Laouari	Délégué en Chef adjoint St-Laurent
	Christian Denommée	Délégué en Chef adjoint Rive Sud
	Patrice Lépine	Délégué en Chef adjoint Laval
	Ouziyine Bahloul	Secrétaire Archiviste

**B. Lecture et adoption de l'ordre du jour :**

Proposé par : Eric Baillargeon

Appuyé par : Said Laouari

Adopté à l'unanimité

### **C. Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2023 :**

Proposé par : Ouziyine Bahloul

Appuyé par : Karim Mazouz

Adopté à l'unanimité

### **D. Courriers :**

Une grande manifestation a été organisée le 31 janvier 2023, sur la colline parlementaire à Ottawa, afin de revendiquer une loi anti-briseur de grève au fédéral dont certains membres du conseil exécutif ont participé.

Cette loi anti-briseurs de grève devrait :

Interdire aux employeurs d'avoir recours à des briseurs de grève pendant toute la durée d'une grève ou d'un lock-out légal ;

Imposer des sanctions financières importantes aux employeurs qui ne se conforment pas à la loi ;

Autoriser un recours limité aux travailleurs temporaires, uniquement pour entreprendre des travaux de maintenance essentiels afin de protéger l'intégrité et la sécurité du milieu de travail.

### **E. Finances :**

- Le bilan est en attente car Mohamed Zaki est en convalescence et il sera présenté au prochain conseil syndical.

### **F. Points en suspens :**

- **Suivi école syndicale :**

- La réservation pour les 03 journées est confirmées pour le 05, 06 et 07 mai 2023 à l'hôtel château joliette. Le programme de la formation suivra prochainement.

### **- Suivi nouvelle convention collective/CRT :**

(Karim et Patrice) nous avons un résumé de quelques points qui ont été traités à la rencontre du 26 janvier 2023 :

- Entente de 416h renouvelée
- Omniflex sera effectif le mois de mai 2023.
- Augmentation d'environ 15% de la cotisation d'industrielle alliance.
- 960h travaillé pour accéder à la formation de nacelle.
- Code de conduite pour les techniciens en mutation (capsule à voir).
- Entente tripartite en attente (documents à vérifier).
- À partir du 01 janvier 2023, les griefs passeront par 02 étapes.
- DDD, CCRI l'employeur veut arrêter les procédures.
- Vérification des permis de conduire à partir du 23 février 2023.
- 1<sup>er</sup> tour de reclassement complété.
- Nouvelle recrue dans certaines régions commence au 4<sup>ème</sup> échelon, bonis d'embauche de 1000\$.
- Modernisation de la plateforme de paye, .....etc
- La convention collective n'est pas encore signée à cause du 05% de réduction des cotisations en assurance collective qui devait être appliqué depuis le 07 mai 2022.

Prochaine rencontre du CRT le 8 juin, 13 septembre et 21 novembre 2023. Un communiqué du CRT sera envoyé prochainement aux membres.

### **- Suivi dossier CNESST :**

(Mikael Laroche) Projet d'entente concernant le règlement d'un dossier CNESST en particulier est en cours.

### **- Suivi congrès FTQ :**

Eric Baillargeon a participé au 33e Congrès de la FTQ prévu du 16 au 19 janvier 2023 au Palais des congrès de Montréal.

Parmi les points importants abordés est la résolution concernant la loi anti-briseur de grève et le service essentiel.

### **- Suivi formations :**

- Les délégués suivants Abdelhamid Benali, Adil Lamani, Salem Ould Saada et Alioune Gueye seront inscrits prochainement à la formation des assurances.

- Formation sur la retraite (affaire à suivre).

### **- Suivi élections :**

Des élections seront programmées prochainement pour le poste de substitut du président d'élection ainsi qu'une équipe de la rive sud.

## **G. Affaires Locales :**

### **1. Nouveau processus de grief**

Pour tous les griefs qui auront une date de fait à partir du 1 janvier 2023, la nouvelle convention collective préconise seulement 2 étapes.

La 1<sup>ère</sup> étape, audition du grief par le représentant syndical ainsi que le plaignant auprès du directeur régional.

La 2<sup>ème</sup> étape, audition du grief par un représentant du syndicat national, le délégué ainsi que le plaignant auprès du gestionnaire principal des RH.

## **2. Entretien ménager**

L'agent d'entretien a dû mal à enclencher correctement l'alarme de notre local par conséquent nous avons eu des frais supplémentaires, nous allons lui réexpliquer comment armer le système et prendre une décision par la suite. (affaire à suivre)

### **H. Varia :**

Aucun Varia.

### **I. Prochaine réunion :**

Le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.

### **J. Levée de la réunion :**

16h00

---

Ouziyine Bahloul (Secrétaire archiviste)

---

Date

---

Eric Baillargeon (Président)

---

Date